

la rampe parce que, en reproduisant au « Wort » les inepties antisémites de la « Luxemburger Gazette » de Dubuque, il avait « outragé la religion juive et excité une classe de citoyens contre les autres ». La défense (Ph. Bech) ayant invoqué la question d'incidence d'après laquelle le Consistoire israélite n'était pas autorisé à se constituer partie civile parce que ne possédant pas de personnalité juridique, — et même si elle était investie de celle-ci, elle ne pourrait que représenter l'administration des biens de la synagogue et non pas ses croyances religieuses — Victor Thorn, sceptique quant à la régularité de la personnalité civile du Consistoire, et le fin juriste représentant la partie civile (Joseph Brincour) se désistèrent d'entrer dans le fond avant que la question préliminaire ne fût vidée.

Par jugement du 26 juin 1888, le Tribunal reconnut la personnalité juridique du Consistoire mais contesta que ce dernier, en l'occurrence, eût été directement attaqué. Le Consistoire ayant interjeté appel, la Cour, par jugement du 12 janvier 1889, confirma le premier jugement en constatant que les articles incriminés ne prétendaient pas que le Consistoire était divulgateur de croyances pernicieuses (*verderbliche Lehren*), que le Consistoire ne pouvait donc pas se considérer comme moralement et matériellement lésé.

L'affaire fut renvoyée devant le Tribunal correctionnel où Camille Velter occupa maintenant le siège du Ministère Public et réquisitionna contre Welter qui fut condamné le 2 avril 1889 à 500 francs d'amende, au paiement des frais et à la publication du jugement au « Luxemburger Wort » (11).

## PREMIER PASSAGE AU GOUVERNEMENT

Le 27 septembre 1888, Victor Thorn entra comme Directeur général des Travaux Publics, des Chemins de Fer, de la Bienfaisance publique et du Service Sanitaire dans le premier Ministère Eyschen, auquel appartenaient encore H. Kirpach (Intérieur) et M. Mongenast (Finances) (12).

Voici comment fut jugée l'activité de Thorn à la tête du département des Travaux Publics : « Monsieur Victor Thorn a montré beaucoup de courage et beaucoup d'assurance en se plaçant à la tête de ce département si décrié et si ingrat et cela dans un moment où ses cadres étaient désorganisés par suite de décès et de mise à la retraite de plusieurs de ses membres. M. Thorn est non seulement parvenu à refaire les cadres de l'Administration, il s'est adonné avec ardeur à une occupation non cultivée par lui jusque-là, grâce à son énergie et à ses efforts, la marche régulière des affaires n'a pas été ralentie. Avec son jeune personnel il a su conduire à bonne fin des questions dont la solution aurait fait honneur à des hommes rompus aux affaires de construction. » (13).

Pendant le passage de Thorn au cabinet Eyschen, il assista le 5 novembre 1890 à la seconde entrée joyeuse du Duc Adolphe de Nassau, venu à Luxembourg pour prêter serment à la Constitution.